

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan communal



Commune de Péder nec

Guingamp
Paimpol
AGGLOMÉRATION

0 100 200 m



Réa lisation : Guingamp-Paimpol Agglomération, Décembre 2023 ;
Source : Guingamp-Paimpol Agglomération, Edigeo 2021

ZONAGE

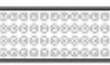
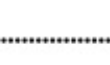
-  Zone urbaine au titre de l'article R.151-18 du CU
-  Zone à urbaniser au titre de l'article R.151-20 du CU
-  Zone agricole au titre de l'article R.151-22 du CU
-  Zone naturelle au titre de l'article R.151-24 du CU

PRESCRIPTION

TRAME BLEUE

-  Bande de protection des cours d'eau
-  Zone humide protégée au titre de l'article L.151-23 du CU

TRAME VERTE

-  Espace remarquable du littoral au titre de l'article L.121-23 du CU
-  Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du CU
-  Élément de paysage au titre de l'article L.151-23 du CU

AMÉNAGEMENT

-  Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L.151-11 du CU
-  Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
-  Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-6 du CU
-  Secteur soumis à un objectif de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du CU
-  Marge de recul

COMMERCE ET ACTIVITÉ

-  Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du CU
-  Diversité commerciale protégée au titre de l'article L.151-16 du CU

EMPLACEMENT RÉSERVÉ

-  Emplacement Réservé au titre de l'article L.151-41 du CU

